

Procès-verbal du conseil municipal du 13 mars 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **5 mars 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme PLAGNET, M. TUO, Mme BERGE, Mme ESTRADE, M. FRANCIN, M. GUILLENTEGUY, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL,

Absents : M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. LORiot DE ROUVRAY, M. SIRE,

Pouvoirs donnés : Mme CAZENAVE donne procuration à M. FRANCIN
M. LORiot DE ROUVRAY donne procuration à M. DEMASLES
M. SIRE donne procuration à Mme BERGE

Secrétaire de séance : Mme ESTRADE

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 21 h 20

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024 n'appelle aucun commentaire, il est approuvé.

Compte rendus des décisions du maire :

- DEC 2024-09 subvention CATLP- reliquat FAC
- DEC 2024-09B tarifs école de musique
- DEC 2024-10 subvention DETR2025
- DEC 2025-01 subvention FAR 2025
- DEC 2025-02 subvention supplémentaire FAR 2025.

DELIBERATION 01 ADM – Rapport d'activité du SIMAJE 2023

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivité Territoriales, le SIMAJE a transmis son rapport d'activités pour l'année 2023.

Le document a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux qui en ont pris connaissance.

Monsieur FRANCIN relève un nombre important de véhicules pour la structure.

Le conseil municipal

Prend acte du rapport d'activités de l'année 2023 du SIMAJE.

DELIBERATION 02 ADM – Autorisation signature des actes administratifs

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 avril 2024, le conseil municipal a accepté la vente de la parcelle référencée AB 384 d'une contenance de 79 ca à Monsieur COMET pour l'euro symbolique. Il est rappelé que ce terrain est entretenu par Monsieur COMET depuis des années et jouxte sa propriété ;

Il est nécessaire de préciser que cette parcelle sera vendue à Monsieur COMET Jean et Monsieur COMET Sylvain ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L3211-14 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2241-1 et L1311-13 ;

Vu le document d'arpentage établi le 07/02/2024 par M. GOUZE Christophe, géomètre à ADÉ,
3 route de Bartres ;

Considérant que pour réaliser le transfert de propriété, il est possible de recourir à un acte en la forme administrative ;

Considérant que pour signer ledit acte en la forme administrative entre la commune et Monsieur COMET Jean et Monsieur COMET Sylvain, il convient de désigner un adjoint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de vendre la parcelle AB 384 d'une contenance de 79 ca à Monsieur COMET Jean et Monsieur COMET Sylvain pour l'euro symbolique.

- Autorise Monsieur le maire à recevoir et à authentifier l'acte en la forme administrative de transfert de propriété.

- Autorise Madame TOUSTARD, 1^{ière} adjointe au Maire, à représenter la commune et à signer ledit acte.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DELIBERATION 03 ADM – Abandon perpétuel d'une partie d'une parcelle - réserve incendie Rieulhès
--

Monsieur le Maire informe que Monsieur ARIAS Mathieu a cédé à la commune une partie de sa parcelle pour l'installation des citernes de la réserve incendie de Rieulhès.

Selon l'article 1401 du code général des impôts, la transaction peut être faite par un abandon perpétuel pour en limiter les frais d'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer cette opération et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- Charge Monsieur le Maire de faire rédiger l'acte de cette transaction.

- Approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section G n° 168 appartenant à Monsieur ARIAS Mathieu.

- Autorise M. le Maire à contresigner la déclaration d'abandon perpétuel de parcelles ci-annexée au profit de la commune de Saint-Pé-de-Bigorre.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DELIBERATION 04 ONF – État d'assiette des coupes en forêt communale de SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'additif de l'Office National des Forêts de coupes à asseoir à l'état d'assiette 2024 en forêt relevant du Régime Forestier.

Parcelle	Nature	Volume total estimé (m3)	Surface (ha)	Statut (Réglée/Non Réglée)	Année prévue par l'aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par la collectivité
----------	--------	--------------------------	--------------	----------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------------

1	AS	30	1	Non réglée	Non prévue	2024	2024
---	----	----	---	------------	------------	------	------

La destination du bois et la mise à disposition des produits issus des coupes inscrites

Parcelle	Destination des bois				Mode de mise à disposition des bois destinés à la vente ou à la délivrance		Mode de mise à disposition de l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés	
	Vente publique	Délivrance	Mixte (vente + délivrance)	Contrat d'approvisionnement	Bois sur pied	Bois façonnés	Bois sur pied (3.1)	Bois façonnés bord de route (3.2)
1	☐	☒	☐	☐	☒	☐	☐	☐

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide la délivrance des bois sur pied
 - Désigne comme garant JC BEAUQUESTE, MP TOUSTARD, G. TUO de la bonne exploitation des bois.
- Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DELIBERATION 05 ONF – Forêt indivise MONTAUT - SAINT-PE DE BIGORRE – Assistance technique

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'Office National des Forêts des Pyrénées Atlantiques concernant l'assistance technique pour les travaux d'entretien de la plantation P17 de la forêt indivise de Montaut – Saint-Pé-de-Bigorre.

Le montant de l'assistance s'élève à 180 € HT soit 216 € TTC payable pour la commune à hauteur de 50 % soit 108 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le devis et d'inscrire les crédits au prochain budget primitif.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DELIBERATION 06 ONF – Forêt indivise MONTAUT - SAINT-PE DE BIGORRE – Entretien plantation P17

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'Office National des Forêts des Pyrénées Atlantiques pour les travaux d'entretien de la plantation P17 de la forêt indivise de Montaut – Saint-Pé-de-Bigorre.

Descriptif des travaux & localisation	Quantité	Unité	Montant en € (HT)
Dégagement mécanique en plein de plantation par broyage de tous les interlignes. 17.1	1.5	Ha	1 200 €

Soit un total TTC de 1 320 € payable pour la commune à hauteur de 50 % soit 660 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le devis et inscrits les crédits au prochain budget primitif.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DELIBERATION 07 ONF - Forêt communale Saint-Pé-de-Bigorre – Programme d’actions 2025

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de l’Office National des Forêts de programme de travaux en forêt communale Saint-Pé-de-Bigorre susceptibles d’être réalisés en 2025.

Descriptif des travaux & localisation	Quantité	Unité	Montant en € (HT)
Travaux préalables à la régénération : préparation manuelle localisée sous les semenciers. Localisation : 1.a Extraction de houx afin de permettre les semis chêne et hêtre	0.5	Ha	2 826.70 €
Opérations sur limites parcellaires : Entretien périmètre : peinture des liserés, placards, bornes et leur repères Base : 3 couches guidons et placards Localisation : parcelle 6 Entretien du périmètre de la forêt communale	0.98	Km	1 798.07
TOTAL			4 624.48 €

Soit un total TTC de 5 087.26 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

Désapprouve le programme ci-dessus, dont les crédits ne seront pas inscrits au budget 2025.

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

DELIBERATION 08 ONF – ONF Forêt domaniale indivise de SAINT-PÉ-DE-BIGORRE - programme d’actions année 2025

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de devis de l’Office National des Forêts pour le programme de travaux en forêt domaniale indivise de Saint-Pé-de-Bigorre susceptibles d’être réalisés en 2025. Certains travaux ont déjà fait l’objet d’une autorisation mais n’ont pu être réalisée sur l’année 2024 et sont réinscrits dans le programme 2025.

Descriptif des travaux & localisation	Quantité	Unité	P.U.	Montant part en € (HT)	
				ONF	Commune

Opérations sur limites parcellaires : <u>Programme 2024</u> Entretien périmètre : peinture des liserés, placards, bornes et leurs repères (Ref : 04-LIPA-EPS04) Localisation : Cacha – Coumates -Soulas Matérialisation du périmètre 3 couches de peinture sur les guidons et les placards + bornes 1850 m à réaliser au total bornes 133 à 102 bis	1.85	Km	3 473.50 €	1 736.75 €	1736.75 €
Descriptif des travaux & localisation	Quantité	Unité	P.U.	Montant part en € (HT)	
				ONF	Commune
<u>Programme 2025</u> Entretien périmètre : peinture des liserés, placards, bornes et leurs repères (Ref : 04-LIPA-EPS04) Localisation : Périmètre FDI – parcelles 21,22,23 Matérialisation du périmètre 3 couches de peinture sur les guidons et les placards + bornes 3122 m à réaliser au total bornes 244 à 311	3.122	Km	5 597.80 €	2 798.90 €	2 798.90 €
Sous total			9 071.30 €	4 535.65 €	4 535.65 €
Opérations liées à la sécurisation - Fourniture et pose de deux panneaux réglementaires site d’escalade (réf : 04-MOBI-POSE) Localisation : parcelle 23 FDI Saint-Pé Fourniture et pose de 2 panneaux réglementaires par fixation sur la paroi rocheuse Site d’escalade de Bénac Financement des travaux partagé entre l’ONF et Commune à hauteur de 50 %	1	Forfait	778,40 €	389.20 €	389.20 €
Sous total			778,40 €	389.20 €	389.20 €
Opérations liées à l’environnement : Dossier loi sur l’eau (réf :05-ENV-DREG04) Localisation Route Forestière (RF) du Bédât Déclaration loi sur l’eau nécessaire pour travaux de réfection de la RF	1	Forfait	2 348 €	1 174 €	1 174 €
Sous total			2 348 €	1 174 €	1 174 €
Opérations liées à l’accueil du public : Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique (réf : 04-LOI-ENTR00) Localisation : sentier du Bédât, Aouilhet, Pladi, Bat de Hau, Isarce à réaliser avant la montée du bétail aux estives Entretien des sentiers 15 journées maximum à facturer au besoin Financement des travaux partagé entre l’ONF et Commune à hauteur de 50 %	15	U	8 113.50 €	4 056.75 €	4 056.75 €
TOTAL			20 311.20 €	10 155.60 €	10 155.60 €

Total 24 373.44 €TTC part communale 12 186.72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'annuler le programme 2025 et approuve le programme ci-dessous, dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

Descriptif des travaux & localisation	Quantité	Unité	P.U.	Montant part en € (HT)	
				ONF	Commune
<u>Opérations sur limites parcellaires :</u> <u>Programme 2024 non réalisé</u> Entretien périmètre : peinture des liserés, placards, bornes et leurs repères (Ref : 04-LIPA-EPS04) Localisation : Cacha – Coumates -Soulas Matérialisation du périmètre 3 couches de peinture sur les guidons et les placards + bornes 1850 m à réaliser au total bornes 133 à 102 bis	1.85	Km	3 473.50 €	1 736.75 €	1736.75 €
<u>Opérations liées à la sécurisation</u> - Fourniture et pose de deux panneaux réglementaires site d'escalade (réf : 04-MOBI-POSE) Localisation : parcelle 23 FDI Saint-Pé Fourniture et pose de 2 panneaux réglementaires par fixation sur la paroi rocheuse Site d'escalade de Bénac Financement des travaux partagé entre l'ONF et Commune à hauteur de 50 %	1	Forfait	778,40 €	389.20 €	389.20 €
<u>Opérations liées à l'environnement :</u> Dossier loi sur l'eau (réf :05-ENV-DREG04) Localisation Route Forestière (RF) du Bédât Déclaration loi sur l'eau nécessaire pour travaux de réfection de la RF	1	Forfait	2 348 €	1 174 €	1 174 €
<u>Opérations liées à l'accueil du public :</u> Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique (réf : 04-LOI-ENTR00) Localisation : sentier du Bédât, Aouilhet, Pladi, Bat de Hau, Isarce à réaliser avant la montée du bétail aux estives Entretien des sentiers 15 journées maximum à facturer au besoin Financement des travaux partagé entre l'ONF et Commune à hauteur de 50 %	15	U	8 113.50 €	4 056.75 €	4 056.75 €
TOTAL			14 713.40 €	7 356.70 €	7 356.70 €

Total 17 656.08 €TTC part communale 8 828.04 €

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

Information

À 20 h 30, en ouverture de la séance du conseil municipal, le Docteur Pierre Sommet et Monsieur Lionnel Blangy, kinésithérapeute à Saint-Pé-de-Bigorre, ont présenté leur projet de création d'une maison de santé.

Cette initiative vise à renforcer leurs cabinets respectifs et à attirer d'autres professionnels de santé, leur offrant la possibilité d'exercer au sein de ces locaux. Un espace collaboratif de ce type faciliterait la gestion concertée des dossiers médicaux des patients.

Trois sites ont été envisagés pour l'implantation de cette maison de santé :

- La Maison des Pyrénées, située rue du Général de Gaulle, présente des locaux non adaptés et une accessibilité non conforme.
- Le bâtiment des Clabêtes, propriété du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, nécessiterait une acquisition préalable pour y effectuer les travaux et nécessite de reloger l'association des Clabêtes.
- Les locaux de l'ancien groupe scolaire, plus fonctionnels, requièrent néanmoins des travaux de rénovation énergétique et de transformation du préau pour déplacer les associations actuellement occupantes.

M. Sommet, fort de son expérience dans son ancienne ville, a souligné que ces aménagements sont éligibles à des subventions.

À l'issue de ces échanges, M. Sommet souhaite connaître la position de la municipalité sur le projet.

Le conseil municipal a exprimé son accord et a décidé de constituer une commission chargée de réaliser l'étude de rénovation du bâtiment en vue de sa transformation en maison de santé.

Questions diverses

Vidéoprotection :

Monsieur le Maire évoque l'installation de la vidéoprotection.

Il annonce que la subvention de l'état n'a pas été accordée.

Monsieur FRANCIN a constaté une baisse des incivilités depuis l'annonce de la mise en place des la vidéoprotection.

Monsieur fait le constat des nouvelles dégradations et incivilités sur la commune : tables de pique-nique.

Il se pose la question de la réaction de la population.

Isabelle LATAPIE demande si le SYMAT ne peut pas mettre des caméras aux points de collecte.

La pose de caméra aux points de collecte pourrait-elle entraîner un report des dépôts sauvages sur d'autres sites non surveillés.

Véloroute V81

Les riverains de la véloroute et la CATLP se sont réunis pour évoquer la remise en état et la sécurité du chemin. Il a été conclu que la commune effectuerait les travaux et que la CATLP verserait sous forme de fonds concours le totalité des travaux qui s'élève à un montant estimé de 216 608 €.

Fin de la séance 23 h.

Secrétaire de séance
C. ESTRADÉ



Le Maire
JC. BEAUQUESTE



